

*Commune de Waltenheim sur Zorn*  
**Procès verbal du conseil municipal**

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Sous la présidence de M. Jeannot KREBS, Maire

Convocation du 13 juin 2014

*Nombre de conseillers élus : 15*

*Présents : 12*

*Votants : 14*

Membres présents : HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis, BUCHI Alfred, BRANDSTETTER Albert, DROESCH Francine, EBER Alain, GREGORUTTI Sylvie, JACOB Fabien, ROECKEL Olivier, ROMAN Philippe, SCHEHRER Matthieu

Absents excusés : ANDRES Edith (procuration à KREBS Jeannot), DUCHMANN Guillaume (procuration à BUCHI Alfred), WOLFF Mathieu

M. le Maire ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

**1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. SCHEHRER Matthieu comme secrétaire de séance - *Adopté à l'unanimité.*

**2 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERES SEANCES**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2014 est *adopté à l'unanimité.*

**3 - DESIGNATION D'UN DELEGUE FAMILIAL AU CCAS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) nous informant de son impossibilité de proposer une candidature au poste de délégué familial au CCAS et nous demandant de bien vouloir désigner une personne à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de désigner Madame FLECK Lucienne, domiciliée 26 rue de la Forêt à Waltenheim-sur Zorn au poste de délégué familial au CCAS.

*Adopté à l'unanimité.*

**4 - CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA HALTE FLUVIALE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la valorisation touristique du canal de la MARNE au RHIN, la Communauté de Communes du Pays de la ZORN, ayant la compétence tourisme, a décidé d'aménager une halte fluviale à WALTENHEIM-SUR-ZORN. Prévue le long du quai du canal, elle pourra accueillir jusqu'à 10 bateaux de plaisance.

En contrepartie, la Commune de Waltenheim-sur-Zorn s'est engagée à se charger de l'entretien dont les modalités doivent être définies par une convention avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance du projet de convention,

**DÉCIDE** de conclure une convention d'entretien entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et la Commune de Waltenheim sur Zorn.

**PRÉCISE** que cette convention prendra effet au jour de sa signature, et ce, pour toute la durée de l'exploitation de la halte fluviale et de ses équipements.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5 - PROJET DE CONVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE A LA VOIRIE ET A L'AMENAGEMENT (ATVA)**

Le Conseil Municipal,

Vu la suppression par l'Etat de sa mission de conseils aux collectivités en matière de voirie et d'aménagement (ATESAT) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

Vu la proposition du Conseil Général du Bas-Rhin pour reprendre cette mission d'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement dite ATVA ;

Et après en avoir discuté :

**DÉCIDE** de conclure une convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement (ATVA) avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour ses conseils gratuits en la matière.

**PRÉCISE** que cette convention sera conclue pour une année renouvelable.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

#### **6- CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour palier au départ de la secrétaire de mairie actuelle, il y a lieu de créer un nouveau poste de secrétaire de mairie.

**Vu** l'échéance du contrat de la secrétaire actuelle au 30 septembre 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la création d'un poste de secrétaire de Mairie à raison de 20 heures par semaine.

**DÉCIDE** la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 32 heures.

*Adopté à l'unanimité*

## **7- ADHESION DES COMMUNES DE DUNTZENHEIM ET GINGSHEIM AU SIVU SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'Arrêté préfectoral en date du 28 février 2014 portant création du SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn entre les Communes de Hohatzenheim, Mittelhausen, Wingersheim et Waltenheim-sur-Zorn avec siège 43 route de Strasbourg à Hochfelden,

**Vu** la délibération de la Commune de Gingsheim en date du 28 février 2014 sollicitant son adhésion à ce SIVU,

**Vu** la délibération de la Commune de Duntzenheim en date du 18 mars 2014 sollicitant son adhésion à ce SIVU,

**Vu** la délibération du comité directeur du SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn en date du 17 juin 2014 approuvant l'adhésion des Communes de Duntzenheim et Gingsheim à ce Syndicat à compter du 1er septembre 2014,

**Considérant que** par vertu de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des Communes membres sont amenés à se prononcer sur l'adhésion de ces 2 communes nouvelles :

Et après en avoir délibéré

**APPROUVE** l'adhésion des Communes de Duntzenheim et Gingsheim au SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn à compter du 1er septembre 2014.

**APPROUVE** l'extension des statuts à ces deux communes.

*Adopté à l'unanimité*

## **8- BUDGET : DECISION MODIFICATIVE FNGIR**

En raison du reversement à l'Etat du montant FNGIR pour 2014, il est nécessaire d'effectuer les écritures modificatives suivantes :

En **recettes**

au 73111 = une recette de 46 461 euros

En **dépenses**

au chapitre 014 article 73923 = 46 461 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative établie.

*Adopté à l'unanimité*

## **9- DIVERS**

Electricité de Strasbourg va réaliser d'importants travaux dans notre commune :

Premièrement :

Remplacement de deux transformateurs sur poteaux béton dont l'un situé rue des Jardins et l'autre rue des Prés par des postes au sol, mieux adaptés et mieux intégrés dans l'environnement.

Deuxièmement : L'enfouissement de lignes HTA

La première ligne reliant le poste situé dans la rue des jardins au poste situé à l'intersection de la RD32 et la rue des Noyers d'une part.

La deuxième ligne reliant le poste situé rue de la Forêt à celui situé dans la rue des Prés.

Début des travaux : début juillet

Sortie : visite du patrimoine le samedi 12 juillet 2014 (château d'eau, station d'épuration, SDEA, église)

Le Maire

KREBS Jeannot,  
(Procuration de ANDRES Edith)

Les conseillers municipaux

Mme ANDRES Edith,  
(absente)

Mme DROESCH Francine,

Les adjoints

M. HORNECKER Guy,

M. DUCHMANN Guillaume,  
(absent)

M. EBER Alain,

M. HEPP Jean-Denis,

Mme GREGORUTTI Sylvie,

M. JACOB Fabien,

M. BUCHI Alfred,  
(Procuration de DUCHMANN Guillaume)

M. ROECKEL Olivier

M. ROMAN Philippe,

M. BRANDSTETTER Albert,

M. SCHEHRER Matthieu,

M. WOLFF Mathieu  
(absent)